



DÉCHETTERIE

quai du pré au loup • Rouen



MODE D'EMPLOI
Artisans/Commerçants



métropole
ROUENNORMANDIE

Accès payant pour les professionnels localisés ou exécutant des chantiers sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie sur présentation d'un justificatif.



Accueil des professionnels

- Tout véhicule marqué d'un logotype d'entreprise ou identifiable comme un véhicule à usage professionnel, du fait des quantités et/ou des caractéristiques des déchets transportés, est accepté à titre payant.
- L'accès est réservé aux véhicules légers ou utilitaires d'un PTC inférieur à 3,5 tonnes.
- Le déchargement est obligatoirement manuel.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pour la sécurité de tous, lors de vos dépôts à la déchetterie, il est impératif :

- > **de se conformer aux instructions du gardien,**
- > **de porter des vêtements de protection**
(chaussures fermées et renforcées, gants et habits couvrants),
- > **de ne pas fumer et ne pas utiliser le téléphone portable,**
- > **d'apporter vos déchets dangereux dans un emballage fermé, étanche et identifié.**

Système de paiement par carte

La carte s'obtient lors du premier dépôt à l'accueil de la déchetterie sur présentation d'un extrait Kbis et d'une pièce d'identité.

Cette carte tient lieu de **badge d'accès**.

- > Elle n'a pas de limite de validité.
- > Elle doit être présentée lors de chaque passage à la déchetterie.

Lors de chaque passage, l'édition d'un état de pesées permet de suivre le poids et le prix, par catégorie de déchets déposés.

Vous pouvez obtenir jusqu'à **3 cartes**.

Une facture mensuelle récapitulative de l'ensemble de vos passages est envoyée à votre entreprise en fin de mois.

PERTE DE LA CARTE

La déclaration de perte se fait auprès de la déchetterie.



Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un extrait Kbis, elle est remplacée par une nouvelle carte.

COVID-19

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

pour se protéger et protéger les gardiens de déchetterie



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE



Assurez-vous d'être en mesure de décharger votre véhicule avant d'entrer, **les gardiens ne pourront pas vous aider**.



Suivez les consignes données par les gardiens.



En toute circonstance, **gardez une distance d'au moins 1 mètre entre vous**, les autres usagers et les gardiens.



Toussez ou éternuez dans votre coude. Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le dans une poubelle.

IL EST RECOMMANDÉ DE VEILLER AU TRI DES DÉCHETS LORS DES DÉPÔTS
AFIN DE BÉNÉFICIER DU MEILLEUR PRIX.

TARIFS 2021 ARTISANS/COMMERÇANTS

Tout venant incinérable	161,32 € / tonne
Tout venant non incinérable	167,48 € / tonne
Gravats/Inertes (hors terre)	60,75 € / tonne
Déchets végétaux	113,75 € / tonne
Bouteilles de gaz et extincteurs	8,05 € l'unité
Déchets dangereux (forfait 5kg – apport limité à 10 kg/jour)	forfait 13,45 € / 5 kg
Cartons et caisses cartons (apport limité à 2 m ³ /jour)	Gratuit
Ferrailles et encombrants métalliques (apport limité à 2 m ³ /jour)	Gratuit
Batteries, piles	Gratuit
Lampes usagées et néons (apport limité à 60 unités/15 jours)	Gratuit
Gros électroménager froid et hors froid, petits appareils électroménagers (PAM) (apport limité à 3 unités par catégorie/15 jours)	Gratuit

Dans le respect des conditions d'acceptation fixées par le règlement intérieur des déchetteries.

Les déchets ne relevant pas de ces catégories sont refusés.

Les professionnels peuvent apporter les déchets dont le dépôt est gratuit (se référer à la grille des tarifs) sur l'ensemble du réseau des déchetteries de la Métropole Rouen Normandie, triés par catégorie et exempts de tout autre déchet.

Dans le cas où le gardien ne disposerait pas des capacités de stockage suffisantes, l'utilisateur sera dans l'obligation de renouveler son apport ultérieurement.